



Maitre d'Ouvrage

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de
Montpellier
2, Rue Monteil
34000 MONTPELLIER

REHABILITATION DES TERRAINS DE SPORTS LOT 2 : CITE UNIVERSITAIRE DE LA COLOMBIERE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

MARCHE N° : 26 017

ANNEXE CCTP



Agence PACA : 533 Boulevard des Ecureuils

Immeuble les SIRENES 2

06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

Tél : 04.79 72 09 46 - Fax : 04.79.72.22 00

Contact-sud@atelier-chaneac.fr

SOMMAIRE

1	PRIX GENERAUX	4
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER	4
1.2	CONSTAT D'HUISSIER – ETAT DES LIEUX	5
1.3	IMPLANTATION ET PIQUETAGE	5
1.4	ETUDES D'EXECUTION ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	6
1.5	PANNEAU D'INFORMATION DE CHANTIER	7
2	TRAVAUX PREPARATOIRES – DEPOSES – DEMOLITIONS.....	8
2.1	DETECTION DES RESEAUX SUR L'ENSEMBLE DU SITE.....	8
2.2	DEPOSE ET EVACUATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS EXISTANTS	8
2.3	DEPOSE ET EVACUATION DE CLOTURE DE TOUTE NATURE Y COMPRIS MASSIFS	8
2.4	DEPOSE ET EVACUATION DE PARE-BALLONS Y COMPRIS FILET	8
2.5	DEMOLITION ET EVACUATION DE BORDURE ET CANIVEAU DE TOUTE NATURE	9
2.6	DEMOLITION ET EVACUATION DE REVETEMENTS EN ENROBES	9
3	TERRASSEMENTS GENERAUX – REVETEMENTS – GENIE CIVIL	10
3.1	TERRASSEMENTS EN DEBLAI ET EVACUATION DES MATERIAUX IMPROPRES EN INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI).....	10
3.2	FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE GNT 0/20.....	10
3.3	ESSAIS DE PORTANCE	10
3.4	FOURNITURE ET POSE DE BORDURE BETON TYPE P1.....	11
3.5	FOURNITURE ET POSE DE BORDURE BETON TYPE CC1	11
3.6	COUCHE D'ACCROCHAGE EN EMULSION DE BITUME	11
3.7	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BBSG 0/10, EP.M.: 0,05M ET REPROFILAGE	12
3.8	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BETON DESACTIVE.....	12
3.9	REALISATION DE DALLE BETON POUR TENNIS DE TABLE.....	12
4	RESEAU DRAINAGE ET EAUX PLUVIALES.....	13
4.1	FOUILLES EN TRANCHEE POUR DRAIN ROUTIER Ø110.....	13
4.2	FOURNITURE ET POSE DE DRAIN ROUTIER Ø110	13
4.3	FOURNITURE ET POSE DE REGARD 40X40CM SUR DRAIN ROUTIER Ø110.....	14
4.4	CREATION DE Puits PERDU OU D'INFILTRATION	14
4.5	CREATION D'UN EXUTOIRE POUR EAUX PLUVIALES EN PERIPHERIES	14
5	EQUIPEMENT SPORTIF	15
5.1	FOURNITURE ET POSE DE CLOTURE TREILLIS SOUDES HAUTEUR 2.00M.....	15
5.2	FOURNITURE ET POSE DE PARE-BALLONS HAUTEUR 4.00M ET FILET HAUTEUR 2.00M	15
5.3	FOURNITURE ET POSE DE PORTILLON 1.50M DANS CLOTURE TREILLIS SOUDES HAUTEUR 2.00M.....	15
5.4	FOURNITURE ET POSE DE PANIER DE BASKET.....	16
5.5	REALISATION DES TRACES D'UN TERRAIN DE BASKETBALL 5VS5 DANS LA LONGUEUR ET 3VS3 SOUS CHAQUE PANIER.....	16
5.6	FOURNITURE ET POSE DE PARE-BALLONS HAUTEUR 6.00M ET FILET HAUTEUR 4.00M	16
5.7	FOURNITURE ET POSE DE POTEAUX DE VOLLEY Y/C FILET	17
5.8	REALISATION DES TRACES DE TERRAIN DE VOLLEY-BALL.....	17
5.9	POSE DE LA TABLE DE PING-PONG EXISTANTE	18
5.10	FOURNITURE ET POSE D'UNE TABLE DE PING-PONG	18
6	MOBILIER URBAIN.....	19
6.1	FOURNITURE ET POSE DE BANC.....	19
7	CONTROLE EXTERNE	20
7.1	CONTROLE DE LA MISE EN ŒUVRE A CHAUD DES ENROBES PAR UN LABORATOIRE AGREE INDEPENDANT (PLANIMETRIE / EPAISSEUR).....	20
7.2	ESSAIS REGLEMENTAIRES SUR EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	20

TRANCHE OPTIONNELLE 1 – STREET WORKOUT	21
3 TERRASSEMENTS GENERAUX – GENIE CIVIL – REVETEMENTS	22
3.10 DEMOLITION ET EVACUATION DE BETON ARME OU NON ARME EN FONDATION OU EN ELEVATION	22
3.11 FOURNITURE ET POSE DE GEOTEXTILE ANTI-CONTAMINANT	22
3.12 FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE GNT 0/63.....	22
5 EQUIPEMENTS SPORTIFS	23
5.11 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE SOL SOUPLE AMORTISSANT	23
5.12 FOURNITURE ET POSE D'UN MODULE PARALLETES BASSES.....	23
5.13 FOURNITURE ET POSE D'UN MODULE FREESTYLE 1	23
5.14 FOURNITURE ET POSE D'UN MODULE COMBINES DIPS PMR.....	23
5.15 FOURNITURE ET POSE D'UN MODULE COMBINES ABDO INCLINE	24
5.16 FOURNITURE ET POSE D'UN MODULE STATION PMR 2.....	24
TRANCHE OPTIONNELLE 3 – ECLAIRAGE ET POINTS D'EAUX	25
8 RESEAUX ECLAIRAGE	26
8.1 FOURNITURE ET POSE DE CABLE U1000R2V 4X25 MM ²	26
8.2 FOURNITURE ET POSE DE CABLES U1000R2V 5G2,5MM ²	26
8.3 FOURNITURE ET POSE DE PROJECTEURS LEDS 1000W.....	26
8.4 RACCORDEMENT DANS TGBT EXISTANT	27
8.5 FOURNITURE ET POSE D'UN COFFRET DE COMMANDE DEPORTE	27
8.6 CONTROLE DE L'INSTALLATION PAR UN ORGANISME AGREE	27
9 RESEAUX AEP	28
9.1 FOURNITURE ET POSE D'UN POINT D'EAU (TYPE FONTAINE).....	28

1 PRIX GENERAUX

1.1 INSTALLATIONS DE CHANTIER

Ce prix rémunère au forfait, la préparation, l'installation, la surveillance, le nettoyage et le repli du chantier conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP et comprend notamment :

- Les réunions préparatoires,
- Les demandes de DICT auprès des concessionnaires,
- L'établissement du PPSPS, la réalisation des travaux ou prestations diverses exigés par le CSPS,
- La fourniture et l'installation des bungalows de chantier et sanitaires tels que définis dans le PGCSPS suivant les prescriptions du CSPS,
- L'éventuel déplacement des installations en cours de chantier suivant les phases de travaux ou sur demande de la maîtrise d'œuvre, de la maîtrise d'ouvrage ou du CSPS,
- L'ensemble des raccordements nécessaires au bon fonctionnement des installations, dans les conditions exposées par le PGCSPS, quelles que soient la distance et la nature des réseaux à mettre en œuvre, ainsi que l'entretien de ces réseaux jusqu'à la fin du chantier,
- L'installation des aires de stockage après validation de celles-ci par le maître d'œuvre,
- La mise en place de barrières de type Héras ou équivalent, y compris le déplacement des barrières, pour la protection du chantier et des aires de stockage.
- La fourniture d'un plan de barriérage avant tout démarrage des travaux, à soumettre à la validation du maître d'œuvre et du CSPS,
- La signalisation de chantier horizontale et verticale suivant les prescriptions du maître d'œuvre et de la MOA,
- L'ensemble des dispositions pour assurer l'hygiène et la sécurité du chantier, conformément aux règlements en vigueur, aux consignes du maître d'œuvre, et aux prescriptions du CSPS,
- La signalisation et la gestion du trafic en dehors de l'emprise du chantier,
- Les travaux de nettoyage intérieur et extérieur en cours ou en fin de chantier ainsi que l'évacuation des déchets en décharge agréée,
- La remise en état des voiries, des zones engazonnées, et la réparation des dégâts occasionnés par l'entreprise ou ses sous-traitants,
- Les frais d'implantation et les réceptions des plateformes selon les prescriptions du CCTP,
- La transmission des demandes d'agrément des différents matériaux, matériels que l'entrepreneur souhaite utiliser pour réaliser les travaux.

La consistance des installations devra être dans tous les cas conforme au PGCSPS et aux exigences du CSPS, sans que le titulaire ne puisse se prévaloir d'une rémunération complémentaire.

Cette prestation sera rémunérée de la manière suivante :

- 60 % après réception de l'installation de chantier
- 40 % après réception du repli de l'installation de chantier

1.2 *CONSTAT D'HUISSIER – ETAT DES LIEUX*

Ce prix rémunère au forfait les frais de l'huissier de justice pour la réalisation du constat d'état des lieux avant travaux conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP.

L'entrepreneur pourra choisir l'huissier de justice de son choix. Le constat devra englober la zone de chantier et les constructions, ouvrages et voiries voisines et sera réalisé en présence d'un représentant de la maîtrise d'ouvrage. Avant toute intervention, l'entrepreneur fera valider par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage le périmètre du constat.

Le document produit par l'huissier de justice devra contenir toutes les indications nécessaires permettant d'attester de l'état des lieux avant l'intervention des entreprises.

L'état des lieux devra être transmis au format informatique sur clé USB au maître d'œuvre.

1.3 *IMPLANTATION ET PIQUETAGE*

Implantation :

Ce prix rémunère au forfait, les implantations (planimétrie et altimétrie) par un géomètre agréé de l'ensemble des points et ouvrages décrits au CCTP, et plus généralement l'ensemble des éléments nécessaires à la parfaite réalisation des travaux. L'entrepreneur devra établir les points de repère, à partir des repères fixes sur des ouvrages existants conservés en place conformément aux prescriptions du CCTP.

Ce prix comprend également la réalisation d'un levé topographique sur l'ensemble du périmètre du projet afin de vérifier contradictoirement le levé topographique fourni au titulaire en période de préparation.

Piquetage des réseaux :

Ce prix rémunère au forfait :

- Les travaux de piquetage par un géomètre agréé des réseaux supposés tels qu'indiqués sur les plans reçus des exploitants en réponses aux DICT,
- Le tracé au sol à la bombe traçante ou par tout autre moyen desdits réseaux suivant leur axe supposé d'implantation et le marquage de part et d'autre de cet axe de la zone d'incertitude liée à la précision des données cartographiques des exploitants,
- L'entretien du piquetage pendant toute la durée des travaux,
- La réalisation d'investigations complémentaires nécessaires au repérage des réseaux, sous forme de sondages de 1,00m x 1,00m,

1.4 ETUDES D'EXECUTION ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

Etudes d'exécution

Ce prix rémunère au forfait les frais d'études nécessaires à la réalisation des études d'exécution conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP et comprend notamment :

- La vérification du projet dans son dimensionnement, sa cotation, sa technicité, sa conformité et sa solidité,
- La réalisation et la fourniture des schémas et notes de calculs,
- La réalisation et la fourniture des plans d'exécution et de détails des ouvrages,
- Le planning général d'exécution en accord avec le planning fourni à l'offre,
- La transmission des demandes d'agrément de fournitures,
- La réalisation et la transmission des procédures d'exécution,
- La transmission de tous les documents au maître d'œuvre au format informatique Autocad 2000 et pdf,

Lorsque l'Entrepreneur fournira un plan de détail ou toute autre étude nécessaire à l'exécution du travail, il devra obtenir l'approbation du Maître d'œuvre sur ce plan ou cette étude avant de le mettre en œuvre conformément au CCTP.

Dossier des ouvrages exécutés

Ce prix rémunère au forfait la réalisation et la transmission au maître d'œuvre au format informatique Autocad 2000 et pdf :

- Les plans de récolement de l'ensemble des ouvrages du marché, en tenant compte notamment des réseaux existants, des aménagements réalisés, et de tous les détails,
 - Le maître d'œuvre pourra réclamer des compléments de relevé s'il l'estime nécessaire, sans que l'entrepreneur puisse se prévaloir d'une quelconque rémunération complémentaire,
- Les coupes ou détails techniques des différents ouvrages,
- Les DICT, récépissés et arrêtés éventuels,
- Le rapport d'essais de tous les tests et contrôles stipulés dans le CCTP,
- Le rapport d'identification des matériaux suivant les contrôles demandés par le maître d'œuvre,
- La liste des fiches techniques des matériaux accompagnés des demandes d'agrément validées par le maître d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage,

Cette liste n'est pas exhaustive, l'entrepreneur devra fournir tous les éléments demandés par le maître d'œuvre sans pouvoir prétendre à une rémunération supplémentaire.

Le maître d'ouvrage pourra demander un exemplaire papier du dossier après validation.

Cette prestation sera rémunérée de la manière suivante :

- 50 % après transmission et validation des plans d'exécution par le maître d'œuvre
- 50 % après transmission et validation des dossiers des ouvrages exécutés

1.5 PANNEAU D'INFORMATION DE CHANTIER

Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose d'un panneau d'information de chantier conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP et comprend notamment :

- L'établissement et la fourniture d'une maquette du panneau faisant apparaître toutes les informations souhaitées, qui seront précisées en période de préparation,
- L'établissement du BAT (Bon à Tirer), qui sera soumis à validation de la MOE et la MOA,
- L'implantation du panneau,
- La fourniture, le transport du panneau et des éléments de fixation à pied d'œuvre,
- Le dimensionnement des fondations du panneau, qui devra être validé par le maître d'œuvre,
- Les terrassements en déblais, les fouilles nécessaires pour la réalisation des fondations et l'évacuation des matériaux, y compris frais afférents,
- La réalisation des massifs de fondation,
- La mise en œuvre du panneau, et la fixation des différents éléments constitutifs du panneau,
- La dépose du panneau en fin de chantier,
- La démolition des massifs de fondation, le tri, le chargement et l'évacuation des matériaux résultant en décharge agréée, y compris frais afférents,
- Le comblement des vides par de la GNT 0/31,5 soigneusement compactée,
- La reprise du revêtement de surface,
- La remise en état des abords après intervention,

Le panneau devra être posé avant le démarrage des travaux.

2 TRAVAUX PREPARATOIRES – DEPOSES – DEMOLITIONS

2.1 DETECTION DES RESEAUX SUR L'ENSEMBLE DU SITE

Ce prix rémunère au forfait la détection des réseaux sur l'ensemble du site conformément aux spécifications du CCTP et comprend notamment :

- La recherche, par tout moyen à la disposition de l'entrepreneur (passage caméra, sondages, détection), de tous les réseaux secs et humides dans le périmètre du projet ou en lien direct avec le projet,
- La rédaction d'un rapport de synthèse,
- La remise du rapport au maître d'œuvre au format informatique sur clé USB,

2.2 DEPOSE ET EVACUATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS EXISTANTS

Ce prix rémunère au forfait, la dépose et l'évacuation en décharge des équipements sportifs existants et comprend notamment :

- L'identification en période de préparation de l'ensemble des équipements à déposer,
- La dépose et l'évacuation en décharge des équipements identifiés, y compris frais afférents,
- Les terrassements, les fouilles, la dépose des fixations ou scellement des équipements,
- La démolition des massifs de scellement et l'évacuation des matériaux en décharge agréée,
- La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de comblement des vides, y compris le compactage adapté,

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de conserver certains équipements. Une visite sera organisée en présence d'un représentant de la MOA afin d'identifier les équipements potentiellement concernés et de définir les modalités de dépose et de mise à disposition de la MOA.

2.3 DEPOSE ET EVACUATION DE CLOTURE DE TOUTE NATURE Y COMPRIS MASSIFS

Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose sans réutilisation ultérieure des clôtures existantes situées dans l'emprise des travaux, quels que soient le type et la nature de ces ouvrages, et comprend notamment :

- Le repérage préalable des linéaires à déposer en période de préparation,
- La dépose ou démolition des éléments de clôture, y compris grillage et soubassements éventuels,
- La démolition des massifs de fondation,
- Le chargement, le transport et la mise en décharge contrôlée des matériaux rebutés y compris frais afférents,
- La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de comblement des vides, y compris le compactage adapté,
- Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité,
- La remise en état des lieux après intervention,

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de conserver les clôtures déposées. Une visite sera organisée en présence d'un représentant de la MOA afin d'identifier les clôtures potentiellement concernées et de définir les modalités de dépose et de mise à disposition de la MOA.

2.4 DEPOSE ET EVACUATION DE PARE-BALLONS Y COMPRIS FILET

Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose sans réutilisation ultérieure des pare-ballons existants situés dans l'emprise des travaux, quels que soient le type et la nature de ces ouvrages, et comprend notamment :

- Le repérage préalable des linéaires à déposer en période de préparation,
- La dépose des éléments de pare-ballons, y compris le filet, par tous moyens adaptés y compris pour les travaux en hauteur,
- La démolition des massifs de fondation,
- Le chargement, le transport et la mise en décharge contrôlée des matériaux rebutés y compris frais afférents,

- La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de comblement des vides, y compris le compactage adapté,
- Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité,
- La remise en état des lieux après intervention,

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de conserver les pares-ballons déposées. Une visite sera organisée en présence d'un représentant de la MOA afin d'identifier les pares-ballons potentiellement concernées et de définir les modalités de dépose et de mise à disposition de la MOA.

2.5 DEMOLITION ET EVACUATION DE BORDURE ET CANIVEAU DE TOUTE NATURE

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la démolition et l'évacuation des bordures et caniveaux existants conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP et comprend notamment :

- Le repérage préalable des linéaires à déposer en période de préparation,
- La démolition et l'évacuation des bordures et caniveaux existants, y compris fondations,
- Les terrassements manuels ou mécaniques, les fouilles, et l'évacuation en décharge agréée des matériaux résultant, y compris frais afférents,
- La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de comblement des vides, y compris compactage adapté,
- Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité,
- La remise en état des lieux après intervention,

2.6 DEMOLITION ET EVACUATION DE REVETEMENTS EN ENROBES

Ce prix rémunère, au mètre carré, la démolition et l'évacuation de revêtements en enrobés à l'aide d'engins appropriés et conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- Le repérage préalable des surfaces à démolir en période de préparation,
- L'amenée à pied d'œuvre et le repliement du matériel,
- La démolition des enrobés par tous moyens adaptés,
- La manutention, le chargement, le transport, et l'évacuation des produits résultant en décharge agréée, y compris frais afférents,
- Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité,
- Les sujétions et aléas de toutes natures,

Les zones à démolir seront identifiées au début du chantier par un représentant de la maîtrise d'œuvre.

3 TERRASSEMENTS GENERAUX – REVETEMENTS – GENIE CIVIL

3.1 TERRASSEMENTS EN DEBLAI ET EVACUATION DES MATERIAUX IMPROPRES EN INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI)

Ce prix rémunère au mètre cube, les terrassements en déblai et l'évacuation des matériaux impropres conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- L'implantation,
- Les travaux de décapage avec le matériel adapté,
- Les terrassements en déblai manuels ou mécaniques,
- La protection contre les eaux de toutes natures, les sujétions dues au maintien des écoulements naturels, l'exécution et le réglage des talus et des fonds de forme,
- La réparation des réseaux abîmés ou les travaux de dévoiement nécessaires pour la conservation des réseaux,
- Toutes sujétions liées au mode d'extraction, transport, chargement, traitement des matériaux, réseaux, profil, stockage,
- L'évacuation des matériaux en Installation de Stockage des Déchets Inertes, y compris frais afférents,
- La transmission au MOE de l'ensemble des justificatifs permettant d'établir la traçabilité des matériaux évacués,
- Toutes sujétions et aléas

3.2 FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE GNT 0/20

Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en œuvre mécanique et manuelle de grave non traitée 0/20 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- L'implantation,
- La fourniture de la GNT 0/20,
- L'identification in-situ du matériau par un laboratoire agréé indépendant,
- La mise en œuvre mécanique ou manuelle,
- Le compactage par couche successive de 0,20 m à 0,30 m maximum,
- Le nivellement fin pour obtenir une planimétrie conforme aux exigences du CCTP,
- La réalisation des essais de portance. Les essais devront être réalisés par un laboratoire agréé indépendant,
- La réalisation d'un relevé topographique en (x,y,z) par un géomètre agréé indépendant,
- Les dispositions visant au respect des épaisseurs inscrites sur les coupes et plans transmis par le maître d'œuvre,
- Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité,
- La remise en état des lieux après intervention,
- Toutes sujétions et aléas,

Le matériau devra être validé par le maître d'œuvre conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P avant toute mise en œuvre.

3.3 ESSAIS DE PORTANCE

Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'essais de portance et comprend notamment :

- Les contrôles par essais à la plaque ou pénétromètre, réalisé par un bureau de sol agréé par le maître d'œuvre,
- L'amenée et le repliement du matériel nécessaire,
- La fourniture du rapport d'essais au MOE au format informatique,

La campagne d'essais de portance sera réalisée en une ou plusieurs fois, selon le phasage du chantier. L'entrepreneur ne pourra se prévaloir d'une rémunération complémentaire au prétexte d'une intervention en plusieurs phases, quelle qu'en soit la raison.

3.4 FOURNITURE ET POSE DE BORDURE BETON TYPE P1

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose de bordure béton type P1 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- L'implantation conformément au plan d'exécution validé,
- La fourniture, le transport, et l'approvisionnement à pied d'œuvre,
- La pose et le réglage des bordures comprenant notamment les contrebutées au droit des bordures et sur toute leur longueur, ainsi que la confection des joints au mortier de ciment lissé au fer,
- Les dispositions visant à respecter la conformité concernant les tolérances de planéité et d'altimétrie conformément aux exigences du C.C.T.P.,
- Toutes sujétions de pose, de transport, de terrassement, et de mise en œuvre de béton.

La pose des lignes droites ou des courbes devra respecter les prescriptions du C.C.T.P.

3.5 FOURNITURE ET POSE DE BORDURE BETON TYPE CC1

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose de bordure béton type CC1 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- L'implantation conformément au plan d'exécution validé,
- La fourniture, le transport, et l'approvisionnement à pied d'œuvre,
- La pose et le réglage des bordures comprenant notamment les contrebutées au droit des bordures et sur toute leur longueur, ainsi que la confection des joints au mortier de ciment lissé au fer,
- Les dispositions visant à respecter la conformité concernant les tolérances de planéité et d'altimétrie conformément aux exigences du C.C.T.P.,
- Toutes sujétions de pose, de transport, de terrassement, et de mise en œuvre de béton.

La pose des lignes droites ou des courbes devra respecter les prescriptions du C.C.T.P.

3.6 COUCHE D'ACCROCHAGE EN EMULSION DE BITUME

Ce prix rémunère au mètre carré mis en place, la fourniture et la mise en œuvre d'une couche d'accrochage à l'émulsion de bitume suivant les spécifications du CCTP et comprend notamment :

- La fourniture à pied d'œuvre,
- Le transport,
- La mise en œuvre mécanique ou manuelle,
- La protection des ouvrages adjacents,
- Toutes sujétions de mise en œuvre,

Cette couche sera à mettre en œuvre sous chaque couche de béton bitumineux, au dosage prescrit au CCTP.

3.7 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BBSG 0/10, EP.M.: 0,05M ET REPROFILAGE

Ce prix rémunère à la tonne, la fourniture et la mise en œuvre de béton bitumineux semi-grenu 0/10 et comprend notamment :

- Le balayage et le nettoyage avant la mise en œuvre du BBSG 0/10,
- La fourniture du BBSG 0/10 provenant d'une centrale agréée,
- La mise en œuvre par des moyens mécaniques ou manuels,
- Le compactage adapté,
- Les engravures aux différents raccordements,
- La protection de surfaces revêtues avec un barriérage adapté le temps du refroidissement,
- Le nettoyage des bordures, poteaux ou autres ouvrages salis par la mise en œuvre du BBSG,
- Le contrôle des épaisseurs avec le maître d'œuvre lors d'une réunion de chantier,
- Toutes sujétions et aléas,

3.8 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BETON DESACTIVE

Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution manuelle de béton désactivé, et comprend :

- le réglage du fond de forme,
- la formulation du béton, le choix du liant, le choix des matériaux seront à soumettre à acceptation du Maître d'œuvre de manière, entre autres, à adapter les coloris par rapport à l'environnement existant,
- la pose de coffrage, le ferrailage par deux nappes de treillis soudé ST20,
- les sujétions de phasage,
- l'humidification de la plate-forme,
- la fourniture et la mise en œuvre du béton sur une épaisseur de 15cm minimum, le talochage,
- la confection des joints de retrait et de flexion, par sciage,
- l'application du désactivant,

la cure du béton, toutes sujétions de nettoyage des abords.

3.9 REALISATION DE DALLE BETON POUR TENNIS DE TABLE

Ce prix rémunère au mètre carré la création d'une dalle béton finition taloché ou balayé pour les tables de tennis de table conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation,
- Le terrassement et l'évacuation des déblais en décharge,
- Le coffrage de rive,
- La mise en place du treillis soudé,
- Le coulage sur place en béton aux liants hydrauliques,
- La finition béton balayé fin,
- Le nettoyage des abords après intervention

4 RESEAU DRAINAGE ET EAUX PLUVIALES

4.1 FOUILLES EN TRANCHEE POUR DRAIN ROUTIER Ø110

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation de fouilles en tranchée pour la pose des drains routiers Ø110 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- L'implantation, conforme au plan d'exécution validé,
- Les terrassements en tranchée et évacuation des matériaux en décharge, y compris frais afférents,
- Toutes sujétions liées aux terrassements manuels ou mécaniques, déblais de toute nature, réseaux rencontrés, y compris frais de remise en état,
- Le réglage soigné du fond de fouille,
- La mise en œuvre d'un géotextile non tissé en fond de tranchée et sur les deux parois,
- Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité,
- La remise en état des lieux après intervention,

La largeur de tranchée sera supérieure ou égale à 0,50 m et la profondeur moyenne de 0,50 m.

La position et la pente des drains devront être conformes aux plans et coupes d'exécution validés.

4.2 FOURNITURE ET POSE DE DRAIN ROUTIER Ø110

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et pose de drain routier Ø110 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- La fourniture et pose de drains routiers annelés à cunette plate en polychlorure de vinyle de Ø110 en fond de tranchée,
- La fourniture et la réalisation des différents raccordements, y compris la fourniture des pièces éventuelles nécessaires,
- Les dispositions visant à la protection du géotextile lors de la pose du drain,
- Le respect et le contrôle des pentes : la position des drains devra être conforme aux plans et coupes transmises,
- Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité,
- La remise en état des lieux après intervention,

4.3 FOURNITURE ET POSE DE REGARD 40X40CM SUR DRAIN ROUTIER Ø110

Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de regard 40x40cm avec tampon fonte verrouillable classe C250 conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP et comprend notamment :

- L'implantation,
- La fourniture et le transport à pied d'œuvre de regards préfabriqués monobloc en béton 40x40cm avec orifices et rehausses comprises,
- Les terrassements pour la réalisation de la fouille, et l'évacuation des matériaux y compris frais afférents,
- Toutes sujétions liées aux terrassements manuels ou mécaniques, déblais de toute nature, réseaux rencontrés, y compris frais de remise en état,
- Le compactage soigné du fond de fouille,
- La réalisation d'un lit de pose en sable,
- La pose du regard en fin de ligne de drain Ø110, y compris réhausses,
- Le scellement et la mise à la cote du cadre,
- La fourniture et pose d'un tampon en fonte ductile verrouillable anti-crues, classe C250,
- Les finitions intérieures autour des réseaux, du cadre, et du fond de regard,
- Les raccordements aux drains,
- Le remblaiement périphérique en respectant les différentes couches de structure et leurs épaisseurs,
- Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité,
- La remise en état des lieux après intervention,

Le maître d'œuvre et/ou la maîtrise d'ouvrage se réserve le droit, s'il l'estime nécessaire, de demander un passage caméra sur l'ensemble des réseaux de drainage, afin d'en vérifier le nettoyage et la bonne étanchéité. Cette prestation sera aux frais de l'entrepreneur, sans que celui-ci ne puisse demander une rémunération supplémentaire.

4.4 CREATION DE PUIITS PERDU OU D'INFILTRATION

Ce prix rémunère à l'unité, la création d'un puits perdu conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'entrepreneur aura à sa charge la réalisation d'un puisard de diamètre 1.000 mm, comprendra notamment :
- Les terrassements en déblais et évacuation des matériaux en décharge
- La réalisation d'un lit de propreté en cailloux 20/40
- La fourniture et pose de buses perforées en béton conformes à la norme NF 16 342 (diamètre des buses : 1.000 mm)
- Les buses à emboîtement à joint néoprène de hauteur 500 mm, hauteur totale 2,00 m, avec couverture par tampon en acier (250 kN).
- Remplissage en graviers silico-calcaires de granulométrie 5/25, sur une largeur de 1,50 m en périphérie extérieure du puits, avec interposition d'un géotextile non tissé évitant tout colmatage du gravier.
- Le volume total de rétention devra être de 5 m³ minimum.
- Toutes sujétions liées au transport, fourniture, terrassement, réseaux rencontrés, évacuation des déblais, protection des fouilles, raccordement, finition et nettoyage.

4.5 CREATION D'UN EXUTOIRE POUR EAUX PLUVIALES EN PERIPHERIES

Ce prix rémunère au forfait, la création d'un exutoire pour les eaux pluviales en périphérie conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'entrepreneur aura à sa charge la réalisation d'une noue d'infiltration et d'un puits d'infiltration
- Le volume de rétention devra être de 5m³

5 EQUIPEMENT SPORTIF

5.1 FOURNITURE ET POSE DE CLOTURE TREILLIS SOUDES HAUTEUR 2.00M

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et pose de clôture treillis soudés hauteur 2.00m hors sol conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation conforme au plan d'exécution visé,
- Les études de dimensionnement des massifs,
- La fourniture, le transport et l'amenée à pied d'œuvre,
- Les réservations, la réalisation des massifs en béton, la pose, les fixations,
- Les terrassements et l'évacuation des matériaux excédentaires en décharge,
- La remise en état des abords,
- Le remblaiement en terre végétale épaisseur minimum de 0.15m et engazonnement pour les zones concernées.
- Toutes sujétions et aléas

Le présent prix comprend également l'élagage ou l'abattage des arbres et végétaux situés à proximité, susceptibles d'entraver la pose des clôtures ou de compromettre la pérennité de l'ouvrage.

5.2 FOURNITURE ET POSE DE PARE-BALLONS HAUTEUR 4.00M ET FILET HAUTEUR 2.00M

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de pare-ballon hauteur 4.00m et filet 2.00m conformément aux prescriptions du C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation conforme au plan d'exécution validé,
- La fourniture, le transport,
- Les fouilles et l'évacuation des matériaux en décharge,
- Les réservations, les massifs béton,
- La pose, les fixations,
- La remise en état des abords.

Le présent prix comprend également l'élagage ou l'abattage des arbres et végétaux situés à proximité, susceptibles d'entraver la pose des pare-ballons ou de compromettre la pérennité de l'ouvrage.

5.3 FOURNITURE ET POSE DE PORTILLON 1.50M DANS CLOTURE TREILLIS SOUDES HAUTEUR 2.00M

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose d'un portillon de 1.50m de large et 2.00m de haut, à un vantail conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation,
- La fourniture, le transport et l'amenée à pied d'œuvre,
- Le terrassement, l'évacuation des déblais en décharge,
- Le scellement des poteaux, les fixations,
- La finition,
- Le nettoyage des abords après intervention,
- Toutes sujétions liées aux systèmes de fermetures conformément aux prescriptions du C.C.T.P

5.4 FOURNITURE ET POSE DE PANIER DE BASKET

Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de panier de basket-ball conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation conforme au plan d'exécution visé,
- Les études de dimensionnement des massifs,
- La fourniture, le transport et l'amenée à pied d'œuvre,
- Les réservations, la réalisation des massifs en béton, la pose, les fixations,
- Les terrassements et l'évacuation des matériaux excédentaires en décharge,
- La remise en état des abords,
- Toutes sujétions et aléas

La tête du massif béton devra être à - 0.10 m du niveau fini.

Le dimensionnement des massifs bétons devra être validé par le maître d'œuvre.

- Les paniers de Basket-ball devront être conformes aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P.

5.5 REALISATION DES TRACES D'UN TERRAIN DE BASKETBALL 5VS5 DANS LA LONGUEUR ET 3VS3 SOUS CHAQUE PANIER

Ce prix rémunère au forfait, la réalisation des tracés des terrains comprend notamment :

- Le nettoyage préalable des enrobés,
- La fourniture et le transport à pied d'œuvre du matériel nécessaire,
- L'implantation et le prémarquage conforme au plan d'exécution visé, et en coordination avec le géomètre expert,
- Le traçage avec une peinture de couleur et compatible avec le système de revêtement proposé. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de choisir une couleur pour chaque discipline sans que cela entraîne une rémunération complémentaire.
- Toutes les dispositions de protection des marquages jusqu'à complet séchage,
- La protection des ouvrages périphériques,

Toutes sujétions et aléas,

5.6 FOURNITURE ET POSE DE PARE-BALLONS HAUTEUR 6.00M ET FILET HAUTEUR 4.00M

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de pare-ballon hauteur 6.00m et filet 4.00m conformément aux prescriptions du C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation conforme au plan d'exécution validé,
- La fourniture, le transport,
- Les fouilles et l'évacuation des matériaux en décharge,
- Les réservations, les massifs béton,
- La pose, les fixations,
- La remise en état des abords.

Le présent prix comprend également l'élagage ou l'abattage des arbres et végétaux situés à proximité, susceptibles d'entraver la pose des pare-ballons ou de compromettre la pérennité de l'ouvrage.

5.7 FOURNITURE ET POSE DE POTEAUX DE VOLLEY Y/C FILET

Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose d'une paire de poteaux de volley et du filet conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation conforme au plan d'exécution visé,
- Les études de dimensionnement des massifs,
- La fourniture, le transport et l'amenée à pied d'œuvre,
- Les réservations, la réalisation des massifs en béton, la pose, les fixations,
- Les terrassements et l'évacuation des matériaux excédentaires en décharge,
- La remise en état des abords,
- Toutes sujétions et aléas

La tête des massifs bétons devront être à - 0.10 m du niveau fini.

Le dimensionnement des massifs bétons devra être validé par le maître d'œuvre.

- Les poteaux et le filet devront être conformes aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P.

5.8 REALISATION DES TRACES DE TERRAIN DE VOLLEY-BALL

Ce prix rémunère au forfait, la réalisation des tracés des terrains comprend notamment :

- Le nettoyage préalable des enrobés,
- La fourniture et le transport à pied d'œuvre du matériel nécessaire,
- L'implantation et le prémarquage conforme au plan d'exécution visé, et en coordination avec le géomètre expert,
- Le traçage avec une peinture de couleur et compatible avec le système de revêtement proposé. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de choisir une couleur pour chaque discipline sans que cela entraîne une rémunération complémentaire.
- Toutes les dispositions de protection des marquages jusqu'à complet séchage,
- La protection des ouvrages périphériques,

Toutes sujétions et aléas,

5.9 POSE DE LA TABLE DE PING-PONG EXISTANTE

Ce prix rémunère au forfait, la pose de la table de ping-pong existante conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation conforme au plan d'exécution visé,
- La fourniture, le transport et l'amenée à pied d'œuvre,
- Les réservations, la pose, les fixations,
- Les terrassements et l'évacuation des matériaux excédentaires en décharge,
- La remise en état des abords,
- Toutes sujétions et aléas

5.10 FOURNITURE ET POSE D'UNE TABLE DE PING-PONG

Ce prix rémunère au forfait, la fourniture et la pose d'une table de ping-pong conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation conforme au plan d'exécution visé,
- Les études de dimensionnement des massifs,
- La fourniture, le transport et l'amenée à pied d'œuvre,
- Les réservations, la réalisation des massifs en béton, la pose, les fixations,
- Les terrassements et l'évacuation des matériaux excédentaires en décharge,
- La remise en état des abords,
- Toutes sujétions et aléas

6 MOBILIER URBAIN

6.1 FOURNITURE ET POSE DE BANC

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de mobilier urbain et comprend notamment :

- L'implantation conforme au plan d'exécution validé,
- La fourniture,
- Le transport sur site,
- Les terrassements préalables en sol de toute nature et par tous moyens, enlèvement des terres hors du chantier au fur et à mesure des travaux,
- La réalisation des massifs en béton de dimensions adaptées selon prescriptions du fournisseur, les scellements / fixations.
 - Fondations enterrées en béton de ciment au dosage de 300 kg/m³,
 - Pour fixation des équipements de mobilier urbain, incorporation au coulage des éléments de fixation métalliques livrés avec les mobiliers, selon le cas : tiges filetées, douilles, scellement des ancrages selon le cas au mortier aux résines à prise rapide, ou mortier de ciment ordinaire.
- La pose,
- Les travaux de finition après fixation,
- La réfection du revêtement de sol à l'emplacement en matériau de même nature neuf,
- Le nettoyage soigné du revêtement de sol.

Les mobiliers urbains seront posés avec la plus grande exactitude à leur emplacement. Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct.

Les ouvrages seront calés et fixés avec soin, de manière à ne pas pouvoir se déplacer pendant l'exécution des fixations, les cales seront enlevées ensuite.

En cas de dégradation importante constatée sur un élément de mobilier, le maître d'œuvre pourra demander son remplacement.

- Tous les mobiliers sont à soumettre au VISA du MOE.

7 CONTROLE EXTERNE

7.1 CONTROLE DE LA MISE EN ŒUVRE A CHAUD DES ENROBES PAR UN LABORATOIRE AGREE INDEPENDANT (PLANIMETRIE / EPAISSEUR)

Ce prix rémunère au forfait, le contrôle de la mise en œuvre à chaud des enrobés par un laboratoire indépendant, conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P.

Il concerne la mise en œuvre :

- Du BBSG

Les contrôles se feront immédiatement après la mise en œuvre des enrobés et pendant la phase de compactage.

Le laboratoire devra être agréé par le maître d'œuvre avant intervention.

7.2 ESSAIS REGLEMENTAIRES SUR EQUIPEMENTS SPORTIFS

Ce prix rémunère au forfait, le contrôle de conformité sur les équipements sportifs conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- Le contrôle réglementaire de l'ensemble des équipements sportifs
- Toutes les analyses énoncées dans le C.C.T.P conformément aux prescriptions.

Le rapport devra être transmis au maître d'œuvre sous format numérique,

En cas de non-conformité, les équipements devront être remplacés et les contrôles supplémentaires seront à la charge de l'entrepreneur.

TRANCHE OPTIONNELLE 1 – STREET WORKOUT

3 TERRASSEMENTS GENERAUX – GENIE CIVIL – REVETEMENTS

3.10 DEMOLITION ET EVACUATION DE BETON ARME OU NON ARME EN FONDATION OU EN ELEVATION

Ce prix rémunère au mètre cube la démolition de béton armé ou non armé, en fondation ou en élévation, et comprend notamment :

- La démolition des maçonneries quelle que soit la méthode choisie, y compris ferraillements éventuels,
- Le tri, le chargement, l'évacuation, le transport et la mise en décharge contrôlée des matériaux, y compris frais afférents,
- La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de comblement des vides, y compris compactage adapté,
- Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité,
- La remise en état des lieux après intervention,

3.11 FOURNITURE ET POSE DE GEOTEXTILE ANTI-CONTAMINANT

Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et mise en œuvre d'un géotextile anti contaminant non-tissé conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- La fourniture du géotextile,
- Le transport et l'amenée à pied d'œuvre,
- La mise en place des lés conformément aux exigences du CCTP,
- Le stockage sur chantier et la prise en compte des interruptions,
- Toutes sujétions et aléas de mise en œuvre,

3.12 FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE GNT 0/63

Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en œuvre mécanique et manuelle de grave non traitée 0/63 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- L'implantation,
- La fourniture de la GNT 0/63,
- L'identification in-situ du matériau par un laboratoire agréé indépendant,
- La mise en œuvre mécanique ou manuelle,
- Le compactage par couche successive de 0,20 m à 0,30 m maximum,
- Le nivellement fin pour obtenir une planimétrie conforme aux exigences du CCTP,
- La réalisation des essais de portance. Les essais devront être réalisés par un laboratoire agréé indépendant,
- La réalisation d'un relevé topographique en (x,y,z) par un géomètre agréé indépendant,
- Les dispositions visant au respect des épaisseurs inscrites sur les coupes et plans transmis par le maître d'œuvre,
- Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité,
- La remise en état des lieux après intervention,
- Toutes sujétions et aléas,

Le matériau devra être validé par le maître d'œuvre conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP avant toute mise en œuvre.

5 EQUIPEMENTS SPORTIFS

5.11 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE SOL SOUPLE AMORTISSANT

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre de sol souple amortissant, et comprend notamment :

- La fourniture, le transport, l'amenée à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires,
- Le nettoyage préalable des surfaces,
- La réalisation de la couche primaire d'accrochage,
- La réalisation de la couche de caoutchouc d'épaisseur variable selon les hauteurs de chute des agrès,
- La réalisation de la couche de surface en EPDM y compris réalisation des motifs éventuels,
- Toutes sujétions et aléas de mise en œuvre.

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait qu'il a la charge d'estimer, en fonction des agrès qu'il propose, les épaisseurs de sol souple qu'il devra mettre en œuvre pour respecter la réglementation en vigueur. Le présent prix est réputé s'appliquer au mètre carré indépendamment de l'épaisseur mise en œuvre.

Ce prix inclut également toutes les dispositions concernées par les couleurs finales du revêtement, conformément aux descriptions du CCTP.

5.12 FOURNITURE ET POSE D'UN MODULE PARALLETES BASSES

Ce prix rémunère au forfait la fourniture et la pose d'un module type parallettes basses, conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation précise
- Les terrassements, l'évacuation des déblais de toute nature en décharge,
- La mise en œuvre et scellement des fourreaux métalliques pour l'ancrage du module,
- La fourniture, le transport, l'amenée à pied d'œuvre, le montage, la pose du module de jeu,
- Le scellement conformément aux prescriptions du fournisseur,
- Toutes sujétions et aléas de mise en œuvre.

5.13 FOURNITURE ET POSE D'UN MODULE FREESTYLE 1

Ce prix rémunère au forfait la fourniture et la pose d'un module type freestyle 1, conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation précise
- Les terrassements, l'évacuation des déblais de toute nature en décharge,
- La mise en œuvre et scellement des fourreaux métalliques pour l'ancrage du module,
- La fourniture, le transport, l'amenée à pied d'œuvre, le montage, la pose du module de jeu,
- Le scellement conformément aux prescriptions du fournisseur,
- Toutes sujétions et aléas de mise en œuvre.

5.14 FOURNITURE ET POSE D'UN MODULE COMBINES DIPS PMR

Ce prix rémunère au forfait la fourniture et la pose d'un module type combinés dips PMR, conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation précise
- Les terrassements, l'évacuation des déblais de toute nature en décharge,
- La mise en œuvre et scellement des fourreaux métalliques pour l'ancrage du module,
- La fourniture, le transport, l'amenée à pied d'œuvre, le montage, la pose du module de jeu,
- Le scellement conformément aux prescriptions du fournisseur,
- Toutes sujétions et aléas de mise en œuvre.

5.15 FOURNITURE ET POSE D'UN MODULE COMBINES ABDO INCLINE

Ce prix rémunère au forfait la fourniture et la pose d'un module type abdo incliné, conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation précise
- Les terrassements, l'évacuation des déblais de toute nature en décharge,
- La mise en œuvre et scellement des fourreaux métalliques pour l'ancrage du module,
- La fourniture, le transport, l'amenée à pied d'œuvre, le montage, la pose du module de jeu,
- Le scellement conformément aux prescriptions du fournisseur,
- Toutes sujétions et aléas de mise en œuvre.

5.16 FOURNITURE ET POSE D'UN MODULE STATION PMR 2

Ce prix rémunère au forfait la fourniture et la pose d'un module type station PMR 2, conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation précise
- Les terrassements, l'évacuation des déblais de toute nature en décharge,
- La mise en œuvre et scellement des fourreaux métalliques pour l'ancrage du module,
- La fourniture, le transport, l'amenée à pied d'œuvre, le montage, la pose du module de jeu,
- Le scellement conformément aux prescriptions du fournisseur,
- Toutes sujétions et aléas de mise en œuvre.

TRANCHE OPTIONNELLE 3 – ECLAIRAGE ET POINTS D'EAUX

8 RESEAUX ECLAIRAGE

8.1 FOURNITURE ET POSE DE CABLE U1000R2V 4X25 MM²

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et pose de câbles U1000R2V 4x25 mm² et comprend notamment :

- La fourniture et la pose devront être conformes aux normes en vigueur et aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P.
- La fourniture et pose de câbles U1000R2V 4x25 mm²
- Le passage des câbles, les chemins de câble, les percements éventuels
- La pose des câbles, les raccordements, les fixations, les percements, les finitions diverses
- Toutes sujétions au transport, à la fourniture, raccordement, fixation, nettoyage.

8.2 FOURNITURE ET POSE DE CABLES U1000R2V 5G2,5MM²

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et pose de câbles U1000R2V 5G2,5mm² et comprend notamment :

- La fourniture et la pose devront être conformes aux normes en vigueur et aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P.
- La fourniture et pose de câbles U1000R2V 5G2,5mm²,
- Le passage à l'intérieur des chambres de tirage, les raccordement et branchements aux mâts.
- La pose des câbles, les raccordements, les fixations, les percements, les finitions diverses
- Toutes sujétions au transport, à la fourniture, raccordement, fixation, nettoyage.

8.3 FOURNITURE ET POSE DE PROJECTEURS LEDS 1000W

Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et pose de projecteurs LEDS 1000W et comprend notamment :

- La fourniture et pose devront être réalisées conformément aux normes en vigueur et aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P.
- Le raccordement électrique et les essais de mise en service
- La fourniture et pose de projecteurs LEDS 1000W, platine 380V avec plage de réglage de 380-400-415-430 V
- Toutes sujétions liées à la fourniture, au transport, au réglage, fixation, câblage, raccordement et à la mise en service.

8.4 *RACCORDEMENT DANS TGBT EXISTANT*

Ce prix rémunère au forfait, le raccordement de l'armoire d'éclairage au TGBT existant et comprend notamment :

- L'implantation,
- L'ensemble des prestations nécessaires à l'acheminement des câbles jusqu'au réseau électrique existant
 - Repérages préalables,
 - Pénétration dans le bâtiment,
 - Fourniture et la pose des chemins de câbles,
 - Fourniture et pose de fixations diverses, goulottes,
 - Traversées éventuelles de cloisons,
 - Réalisation de saignées en dalle, mur ou cloison, compris bouchement et résiliant coupe-feu si nécessaire, réfection de surface après réalisation,
 - Et toutes opérations nécessaires,
- La fourniture et l'acheminement des câbles jusqu'au réseau électrique existant
- Le raccordement électrique au réseau électrique existant,
- La fourniture et la pose des protections électriques adaptées,
- La protection des ouvrages à proximité,
- Le nettoyage après intervention,
- Les essais, réglages et mise en service,

8.5 *FOURNITURE ET POSE D'UN COFFRET DE COMMANDE DEPORTE*

Ce prix rémunère au forfait, la fourniture et pose d'un coffret de commande déporté et comprend notamment :

- Le coffret en polyester IP66, étanche avec serrure à clé et porte intérieur
- L'ensemble de boutons et voyants pour la commande de l'éclairage
- La mise en service, les essais, les raccordements et branchement électrique.
- La formation du personnel de la mairie ainsi qu'une assistance par téléphone pour les réglages ultérieurs.
- Toutes sujétions au transport, à la fourniture, raccordement, fixation, mise en service, essais, réglage, formation du personnel, assistance, nettoyage

8.6 *CONTROLE DE L'INSTALLATION PAR UN ORGANISME AGREE*

Ce prix rémunère au forfait, la réalisation d'un contrôle par un organisme agréé pour la remise du Consuel et comprend notamment :

- La réalisation d'un contrôle des installations électriques, par un organisme agréé pour l'obtention du Consuel.
- En cas de non-conformité, l'entrepreneur aura à sa charge les travaux pour corriger et pallier les dysfonctionnements établis par le bureau de contrôle. Les contrôles supplémentaires seront à la charge de l'entrepreneur jusqu'à ce que la conformité soit établie.
- Le Consuel devra être transmis au maître d'œuvre au format numérique.

9 RESEAUX AEP

9.1 FOURNITURE ET POSE D'UN POINT D'EAU (TYPE FONTAINE)

Ce prix rémunère au forfait, la fourniture et pose d'une borne fontaine incongelable à manivelle ou à bouton poussoir, conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation,
- Le terrassement en tranchée à l'aide d'engin mécanique ou manuel,
- L'évacuation des déblais en décharge, les sujétions liées à la réparation ou le dévoiement de réseau, l'élimination des venues d'eaux, la protection des fouilles avec des barrières,
- Le réglage du fond de fouille,
- Le scellement sur la dalle béton,
- Toutes sujétions de raccordement sur le réseau AEP,
- Fourniture et pose de toutes les pièces de raccords, la boulonnerie nécessaire à la parfaite mise en place de la borne,
- Le dispositif de purge, et toutes sujétions de raccordement au réseau d'alimentation,
- La fourniture et la mise en place d'une borne fontaine à manivelle ou bouton poussoir, y compris regard et raccords,
- Le raccordement des eaux vers le réseau EP le plus proche, en PVC diam. 200mm CR8,
- La remise en état des abords, y compris nettoyage.